

[Accueil](#)

[Territoire](#)

[Environnement](#)

Extinction de l'éclairage public

Extinction de l'éclairage public

À partir du 13 janvier 2023, l'extinction de l'éclairage public se déploie dans le centre-ville, de 23h à 6h (de 2h30 à 6h30 du jeudi soir au samedi soir). Ce déploiement représente plus de 400 points lumineux supplémentaires qui seront éteints, par rapport à 2022, sur un périmètre compris entre le cours de Chazelles, le Cours de la Bôve, la place Jules Ferry, et les boulevards Joffre et Leclerc (ces grands axes restant allumés).

À noter également, à partir du 20 janvier 2023, l'extinction sera avancée à 23h (au lieu de minuit auparavant) dans les quartiers.

Ces actions ont été actées dans le cadre du plan de résilience énergétique, adopté par la Ville de Lorient en octobre 2022 et

consultable sur www.lorient.bzh.

Les horaires complets des extinctions :

- Zones résidentielles :
 - Semaine (du dimanche au jeudi soir) : 23h - 6h
 - Week-end (du vendredi au samedi soir) : 1h30 - 6h30
- Hypercentre :
 - Semaine (du dimanche au mercredi soir) : 23h - 6h
 - WE (du jeudi soir au samedi soir) : 2h30 - 6h30

Avec l'extinction de l'éclairage, passer au 100 % Led à l'horizon 2026 pour consommer moins et réduire la facture énergétique est un axe fort du plan d'action énergétique de la Ville de Lorient en matière d'éclairage public.

Plus économe en énergie, le « relamping » va se poursuivre en ce début d'année : avec 500 changements de luminaires programmés entre septembre et décembre, 38 % du parc a d'ores et déjà été équipé fin 2022.

52 % du parc sera équipé fin 2023 (1 000 lanternes supplémentaires). Le Led permet une consommation électrique nettement inférieure à celle des lampes traditionnelles, dure cinq fois plus longtemps (20 ans) qu'une lampe au sodium et consomme 2 à 2,5 fois moins d'électricité. Le passage en 100 % Led représente un investissement de 2,25 millions d'euros sur cinq ans, soit 450 000 euros par an en moyenne.

Pour aller plus loin, [consultez le plan de résilience énergétique](#)

La Ville de Lorient passe donc à l'extinction 5 800 points lumineux. Une

réduction conséquente, le mobilier d'éclairage modernisé ces dernières années en centre-ville et sur les axes principaux restant en fonctionnement.

Le but est d'atteindre une réduction proche de 2 GWh pour répondre aux objectifs du plan climat, ce qui correspond à une réduction d'un tiers de notre consommation d'électricité pour l'éclairage public et une économie annuelle de l'ordre de 200 000 €.

L'éclairage public est une source de pollution lumineuse préjudiciable à l'écosystème, et qui représente 14 % de la consommation énergétique totale de la Ville. Pour préserver la biodiversité et pour davantage de sobriété énergétique, **une**

expérimentation d'extinction partielle est proposée en concertation avec les habitants qui ont pu s'exprimer sur le sujet au printemps.

La "pollution lumineuse", qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de l'excès de lumière artificielle générée par l'éclairage, dans les villes. L'éclairage public en fait partie. Les conséquences ? Une privation de l'observation du ciel étoilé, des cycles de sommeil potentiellement perturbés par les lumières intrusives mais aussi un danger pour la biodiversité et un gaspillage énergétique considérable. Oiseaux migrateurs désorientés,

chauves-souris chassées des zones urbaines, insectes grillés...

L'éclairage public contribue en outre au réchauffement climatique puisqu'il est responsable de 4 % des émissions de gaz à effet de serre en France.

Comment agir pour mieux préserver l'environnement ?

À Lorient, les « boules » lumineuses, vétustes, très énergivores et peu efficaces, laissent depuis plusieurs années la place à du matériel moderne, avec leds, piloté par des variateurs de tension. La lumière est davantage projetée vers le sol, avec une diminution du rayon lumineux. De plus en plus, les niveaux d'intensité s'adaptent selon les endroits et les moments. Et l'extinction de l'éclairage est mise en œuvre dans certaines zones.

Où a-t-on déjà éteint les lumières, en ville ?

Cela a été le cas, par exemple, dans le secteur de la Cardonnière : l'extinction de la zone d'activité a été expérimentée pendant plusieurs semaines, puis pérennisée. Sur la desserte portuaire, par ailleurs, entre l'échangeur de Ker dual et le giratoire de la base de sous-marins,

l'extinction a également été expérimentée avec succès : les 165 lampadaires ont définitivement été retirés en 2016.

Que représente l'éclairage public en consommations d'énergie ?

Avec plus de 9 000 points lumineux, l'éclairage public représente à Lorient 4,5 gigawatt-heure (GWh) par an, soit l'équivalent de la consommation d'énergie de 750 foyers sur une année. Depuis plusieurs années, les consommations diminuent. De manière générale, l'éclairage public représente aujourd'hui une facture annuelle de l'ordre de 600 000 euros et près de 14 % de la consommation d'énergie de la Ville. L'extinction de la desserte portuaire a entraîné des économies à hauteur de 30 000 euros par an. Mais les baisses de consommations et l'ajustement des abonnements de puissance ne permettent désormais au mieux qu'un maintien de la dépense, du fait de l'augmentation des prix de l'électricité.